



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation UVEK

Bundesamt für Energie BFE
Abteilung Recht, Wasserkraft und Entsorgung

Rapport du 21 novembre 2018

Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»

Rapport sur les résultats de la consultation concernant l'étape 2 (rapport d'évaluation)

Cette version est la version plus court. La version complète va être publiée en janvier 2019.

Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»

Date: 21 novembre 2018

Lieu: Berne

Office fédéral de l'énergie OFEN

Mühlestrasse 4, CH-3063 Ittigen; adresse postale: CH-3003 Berne
Tél. +41 58 462 56 11, fax +41 58 463 25 00 · contact@bfe.admin.ch · www.bfe.admin.ch

Table des matières

Résumé	4
1 Introduction.....	6
1.1 Contexte.....	6
1.2 Organisation du projet et collaboration	7
2 Réalisation et déroulement de la consultation	8
2.1 Déroulement, destinataires de la consultation	8
2.2 Aperçu des prises de position reçues	8
2.3 Principaux résultats sur la base de la consultation	10
Annexe I Liste des participants à la consultation	11
Annexe II Renvois et modèles de prise de position	20
Annexe III Liste des abréviations	22

Résumé

Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»

Le plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» (PSDP) est un instrument de planification et de coordination de la Confédération au sens de l'art. 13 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Aux termes de l'art. 5 de l'ordonnance sur l'énergie nucléaire (OENu), la Confédération fixe, dans ce plan sectoriel contraignant pour les autorités, les objectifs et les conditions du stockage des déchets radioactifs dans des dépôts en couches géologiques profondes.

Le plan sectoriel est composé de deux volets, à savoir la Conception générale et la Mise en œuvre. Le Conseil fédéral a approuvé la Conception générale le 2 avril 2008 et y a défini la procédure et les critères applicables à la sélection des sites, qui comporte trois étapes. Celle-ci doit aboutir à un dépôt de déchets faiblement et moyennement radioactifs (DFMR) et un dépôt de déchets hautement radioactifs (DHR), ou à un dépôt combiné pouvant abriter les deux catégories de déchets.

L'étape 1 s'est achevée le 30 novembre 2011, le Conseil fédéral intégrant au plan sectoriel en tant qu'informations préalables les six domaines d'implantation géologiques Jura-est (JO), Pied sud du Jura (JS), Nord des Lägern (NL), Südranden (SR), Wellenberg (WLB) et Zurich nord-est (ZNO).

L'étape 2 visait à limiter le nombre de domaines d'implantation à au moins deux par type de stockage (DFMR et DHR) et à définir les aires d'implantation pour les installations de surface. Pour ce faire, la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) a examiné de manière approfondie les six domaines d'implantation de l'étape 1 et a comparé les résultats. De plus, une étude d'impact socio-économico-écologique (EI-SEE) a été réalisée pour recenser les conséquences économiques, écologiques et sociales d'un dépôt en couches géologiques profondes pour les régions d'implantation. Les conférences régionales ont débuté leurs travaux. Elles veillent à ce que les intérêts et les besoins des régions d'implantation soient pris en compte dans la procédure. L'une de leurs principales activités durant l'étape 2 consistait à étudier l'emplacement des aires d'implantation et à prendre position à ce sujet.

Sur la base des résultats de ses investigations et de la collaboration avec les conférences régionales, la Nagra a remis ses propositions de sites à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), qui les a publiées le 30 janvier 2015. Ces propositions ont ensuite été examinées par les autorités fédérales. Le Comité des cantons (CdC) et les conférences régionales ont pris position sur les sites proposés par la Nagra.

Les résultats de l'étape 2 ont été intégrés comme résultats intermédiaires dans le projet correspondant de rapport sur les résultats: les domaines d'implantation géologiques JO, NL et ZNO feront l'objet d'une analyse approfondie à l'étape 3 pour un dépôt DFMR comme pour un dépôt DHR. De plus, les aires d'implantation JO-3+ (commune de Villigen), NL-2 et NL-6 (commune de Weiach ou de Stadel) ainsi que ZNO-6b (communes de Marthalen et Rheinau) ont été définies dans ces domaines d'implantation.

Une consultation concernant les résultats de l'étape 2 a été menée du 23 novembre 2017 au 9 mars 2018. L'ensemble des rapports, expertises et prises de position ainsi que d'autres documents ont été mis à disposition sous forme électronique.

Résultats de la consultation concernant l'étape 2

Au total, 1555 prises de position ont été reçues, dont 1120 venant d'Allemagne. Environ 1000 avis correspondaient à des modèles envoyés par des particuliers.

Les participants se sont exprimés non seulement sur les résultats de l'étape 2, mais également sur des questions de principe d'ordre politique et social, sur les aspects techniques et conceptuels de la gestion des déchets radioactifs ainsi que sur d'autres éléments de la procédure de sélection. Les réponses étaient plus ou moins détaillées. Les avis étaient parfois très divergents, voire totalement opposés.

Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»

Procédure et principes

Le fait que la sécurité prime dans la procédure de sélection des sites est apprécié. La procédure du plan sectoriel a fait ses preuves et la participation des personnes potentiellement concernées est saluée. Cette procédure se doit d'être transparente, compréhensible et objective en termes de résultats, une exigence confirmée par les participants. Sa durée importante, l'ampleur de la documentation, la collaboration et les rôles des différents acteurs ainsi que la mise à disposition de ressources suffisantes préoccupent les participants à la consultation ou sont critiqués. Plusieurs participants s'expriment sur le processus de sélection du site d'implantation à l'étape 3 ainsi que sur la méthodologie et l'état des connaissances en la matière. Ils dictent des exigences concernant les études géologiques et la sécurité technique. La mise en place d'une surveillance des conséquences économiques et sociales à partir de l'étape 3 rencontre un écho positif.

Domaines d'implantation géologiques et aspects relevant de la sécurité technique

Le retrait des sites JS, SR et WLB n'est pas contesté, et le maintien des trois domaines d'implantation géologiques JO, NL et ZNO est majoritairement accepté. Certains participants saluent explicitement le fait que NL continue d'être examiné alors que la Nagra souhaitait l'écarté.

Plusieurs participants, dont des cantons d'implantation, demandent que les domaines d'implantation géologiques écartés ne fassent plus partie du plan sectoriel ou, du moins, que leur protection soit assouplie. Ils souhaitent également que les domaines géologiques retenus pour l'étape 3 soient intégrés au plan sectoriel uniquement comme informations préalables et non comme résultats intermédiaires.

Les participants se sont aussi exprimés sur la conception du dépôt, la technique de construction, l'espace disponible dans la roche d'accueil, les conflits d'exploitation ainsi que la protection des personnes et de l'environnement contre les radionucléides pendant l'exploitation et de manière générale. Des risques éventuels (p. ex. séismes, chutes d'avion ou terrorisme) sont mentionnés.

Aires d'implantation pour les installations de surface, aménagement du territoire et environnement

Les aires d'implantation pour les installations de surface font l'objet de débats plus controversés que les domaines d'implantation géologiques. Certains participants estiment que cette étape intervient trop tôt dans la procédure. Comme ces aires sont proches de la frontière – un affront aux yeux de certains – de nombreux participants allemands pensent que l'évaluation des sites est plutôt de nature politique alors qu'elle devrait résulter d'une procédure détaillée d'aménagement du territoire basée sur une méthodologie uniforme et scientifique. La protection des eaux et des nappes phréatiques constitue également une exigence essentielle pour beaucoup de participants. Le canton ZH rejette ainsi l'aire d'implantation NL-6 et souhaite que l'aire NL-2 soit déplacée. En outre, plusieurs exigences spécifiques à certaines aires d'implantation ont été émises, notamment en ce qui concerne la protection du paysage, les surfaces d'assolement et la forêt. Certains participants déplorent que les enquêtes préliminaires de l'étude de l'impact sur l'environnement (EIE) ne soient pas assez détaillées, d'une part en raison de l'état de la procédure et, d'autre part, parce que le rayonnement ionisant est considéré et examiné séparément.

Participation régionale, adaptation organisationnelle et spatiale des régions d'implantation

Il ressort des déclarations concrètes des régions d'implantation que les conférences régionales assument leurs tâches et participent activement à la procédure. D'après leurs prises de position, ces conférences ont examiné de manière approfondie l'emplacement des aires d'implantation des installations de surface, les conséquences d'un dépôt en couches géologiques profondes pour la société, l'économie et l'environnement ainsi que les questions relatives à la sécurité de ce dépôt.

L'intégration de la population au moyen de la participation régionale est saluée à quelques exceptions près. On admet ici et là que l'Allemagne prenne part à la procédure. Les participants allemands estiment

quant à eux que leur participation et consultation restent insuffisantes et que les régions d'implantation devraient dès lors être étendues. À l'inverse, les participants suisses pensent que ces régions ont une taille appropriée ou sont un peu trop vastes et qu'elles devraient se concentrer sur les communes susceptibles d'accueillir des infrastructures, car celles-ci seront sensiblement plus affectées par un dépôt en couches géologiques profondes. Ils soulignent qu'il faut accorder à ces communes un poids suffisant. Les adaptations prévues (de l'organisation et de la composition) des conférences régionales en vue de l'étape 3 rencontrent un écho majoritairement positif.

De nombreux participants approuvent le fait que des mesures contribuant au développement souhaité de la région d'implantation soient désormais élaborées en lieu et place d'une stratégie complète de développement régional. En revanche, d'autres participants, en provenance d'Allemagne notamment, préféreraient que cette stratégie soit définie dès maintenant.

Beaucoup de participants s'expriment sur les dédommagements, leur montant, leur répartition, leur utilisation et leur gestion ultérieure. Ces dédommagements sont considérés comme un élément important de la procédure. On s'attend à ce que les négociations relatives aux dédommagements et aux éventuelles mesures de compensation soient équitables, transparentes et compréhensibles. Plusieurs participants réclament aussi la création d'une base légale. En plus de siéger dans la délégation de la commune, l'Allemagne exige un siège supplémentaire dans la délégation de négociation du canton d'implantation.

Remaniement du rapport sur les résultats et du concept de participation régionale

Le rapport sur les résultats de l'étape 2 et le concept de participation régionale à l'étape 3 ont été remaniés sur la base des résultats de la consultation. Dans le domaine d'implantation NL, on renonce à choisir comme prévu une seule aire d'implantation pour les installations de surface. Par conséquent, les deux aires d'implantation NL-2 et NL-6 seront consignées comme résultats intermédiaires. Le rapport sur les résultats est complété en ce qui concerne les principes régissant l'emplacement et l'aménagement des infrastructures de surface. Il précise désormais que la répartition des activités de construction et d'exploitation entre les différents sites d'implantation sera optimisée pour atteindre du mieux possible les objectifs en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement. L'exigence de protection des eaux fera à cet égard l'objet d'une attention particulière.

Le concept de participation régionale à l'étape 3 indique désormais que les conférences régionales continuent sous forme d'associations. La conférence régionale ZNO gagne quatre sièges afin que l'Allemagne et le canton de Schaffhouse puissent chacun nommer deux membres supplémentaires.

1 Introduction

1.1 Contexte

Le 2 avril 2008, le Conseil fédéral a défini dans la Conception générale du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» la procédure et les critères de sélection des sites susceptibles d'accueillir ces dépôts. La procédure comporte trois étapes, chacune étant clôturée par une décision du Conseil fédéral. À l'étape 1, la Nagra a déterminé des domaines d'implantation géologiques à partir d'une carte «vierge» de la Suisse et a évalué leur adéquation en termes de sécurité technique. Elle a ensuite proposé six domaines d'implantation (Jura-est, Pied sud du Jura, Nord des Lägern, Südranden, Wellenberg et Zurich nord-est) considérés comme appropriés qui, en tant que résultats de l'étape 1, ont été étudiés plus avant à l'étape suivante. La demande de clôture de l'étape 1 a été approuvée par le Conseil fédéral le 30 novembre 2011. L'étape 2 avait pour objectif la sélection avancée d'au moins deux sites par type de dépôt (DFMR et DHR). L'étape 3 vise à analyser de manière approfondie les

Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»

sites restants et à comparer les résultats les uns aux autres. La Nagra déposera une demande d'autorisation générale pour des dépôts en couches géologiques profondes sur les sites préconisés à l'issue de cette comparaison.

Les sites des dépôts en couches géologiques profondes ne seront certes pas désignés à l'étape 2, mais les futures décisions auront des effets à long terme. La recherche de ces sites constitue donc d'ores et déjà une tâche nationale. De plus, la solution doit bénéficier d'un soutien national. Bien que des auditions au sens de l'art. 19 OAT¹ soient en général menées pour les conceptions et les plans sectoriels, l'organisation d'une consultation a semblé appropriée dès l'étape 2 pour les motifs mentionnés.

Pour les raisons citées et en vertu de l'art. 3, al. 1, let. d, LCo², une procédure de consultation sur les résultats de l'étape 2 a été menée du 22 novembre 2017 au 9 mars 2018, permettant à toute personne intéressée de prendre position. Les rapports, expertises et avis ont été mis à disposition sous forme électronique et condensés dans un rapport explicatif³. Les participants à la consultation pouvaient ainsi comprendre la restriction des domaines d'implantation géologiques et le choix des sites d'implantation des installations de surface. Un catalogue de questions fournissait aussi une aide.

Le présent rapport condense les prises de position, évalue les requêtes formulées sur les documents mis en consultation et présente les modifications correspondantes. Son contenu s'appuie sur le rapport sur les résultats de la procédure d'audition concernant l'étape 1⁴. Celui-ci comprend notamment des évaluations approfondies de questions de principe d'ordre politique et social qui restent valables.

1.2 Organisation du projet et collaboration

La procédure de sélection des sites relève de la responsabilité de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), qui bénéficie également du soutien de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en ce qui concerne l'aménagement du territoire et l'environnement. La principale tâche des responsables de la gestion des déchets, qui sont représentés par la Nagra, consiste à restreindre, à l'étape 2, les domaines d'implantation géologiques proposés à l'étape 1 à au moins deux sites par type de dépôt et à justifier leur choix à l'attention des autorités. Les commissions et les autorités chargées de la sécurité, à savoir l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) et son groupe d'experts «stockage géologique en profondeur» (GESGP) ainsi que la Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN), examinent et évaluent ces propositions. Les cantons d'implantation jouent un rôle important dans la procédure de sélection, car ils collaborent avec la Confédération, la soutiennent durant la mise en œuvre de cette procédure et coordonnent la collaboration avec les communes.

La Confédération, les cantons concernés et les régions d'implantation collaborent étroitement avant la consultation formelle. Les domaines d'implantation proposés étant limitrophes de l'Allemagne, celle-ci a également été intégrée à la collaboration.

À l'étape 1, l'OFEN et les communes des régions d'implantation ont mis en place une participation régionale dans les six régions concernées, et les conférences régionales ainsi que la plateforme Wellenberg ont été créées. À l'étape 2, ces dernières ont exécuté les tâches prescrites par l'OFEN.

Toutes les abréviations utilisées dans ce rapport figurent dans la liste des abréviations (Annexe III) ou, si elles concernent les participants à la consultation, dans la liste correspondante (Annexe I).

¹ Ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (OAT; [RS 700.1](#))

² Loi du 18 mars 2005 sur la procédure de consultation (LCo; [RS 172.061](#))

³ Cf. [www.bfe.admin.ch > Approvisionnement > Énergie nucléaire > Déchets radioactifs > Consultation étape 2](#).

⁴ [«Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» - Rapport sur les résultats de la procédure d'audition concernant l'étape 1»](#), 30 novembre 2011

2 Réalisation et déroulement de la consultation

2.1 Déroulement, destinataires de la consultation

Le 22 novembre 2017, le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation concernant le «projet de rapport sur les résultats, étape 2: indications contraignantes et fiches d'objet». Le délai courait jusqu'au 9 mars 2018. Cette consultation a permis aux cantons, aux partis politiques, aux associations et organisations ainsi qu'aux personnes intéressées de prendre position sur les résultats de l'étape 2. La liste des participants à la procédure de consultation a été établie conformément à l'art. 4, al. 3, LCo. Elle comprenait 301 participants qui ont été contactés directement par courrier. Les prises de position reçues dans le cadre de la consultation sont condensées et évaluées dans le présent rapport. Après avoir pris connaissance des résultats de la consultation, le Conseil fédéral décidera du rapport sur les résultats et des fiches d'objet. Cette décision clôturera l'étape 2 et déterminera les sites qui seront examinés plus avant à l'étape 3.

Les prises de position ont été évaluées par l'OFEN avec la collaboration technique de l'ARE, de l'OFEV et de l'IFSN. Les participants à la consultation se sont exprimés sur la procédure de sélection et sur les résultats de l'étape 2 ainsi que sur des questions (de principe) d'ordre politique et social. Ces dernières ont cependant déjà été exposées et évaluées en détail dans le cadre des auditions concernant la Conception générale et l'étape 1. Les commentaires correspondants étant toujours valables, le présent document renvoie au rapport concerné et n'analyse pas davantage ces aspects.

Toutes les prises de position reçues et les autres documents de la consultation sont disponibles sur le site Internet de la Chancellerie fédérale: www.admin.ch > Droit fédéral > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > [DETEC](#).

2.2 Aperçu des prises de position reçues

Les cantons de Fribourg, Glaris, Schwytz et Zoug, la Conférence suisse des contrôles des finances (CCOFI), l'Union patronale suisse, la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), Swissmem, l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI Suisse) et l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) ont explicitement renoncé à donner leur avis.

Compte tenu du rôle qu'elles sont appelées à jouer dans la procédure du plan sectoriel, les conférences régionales ont déjà pris position sur l'étape 2 avant la consultation. Elles ont élaboré un modèle de questionnaire et l'ont mis à disposition comme prestation destinée à leurs communes.

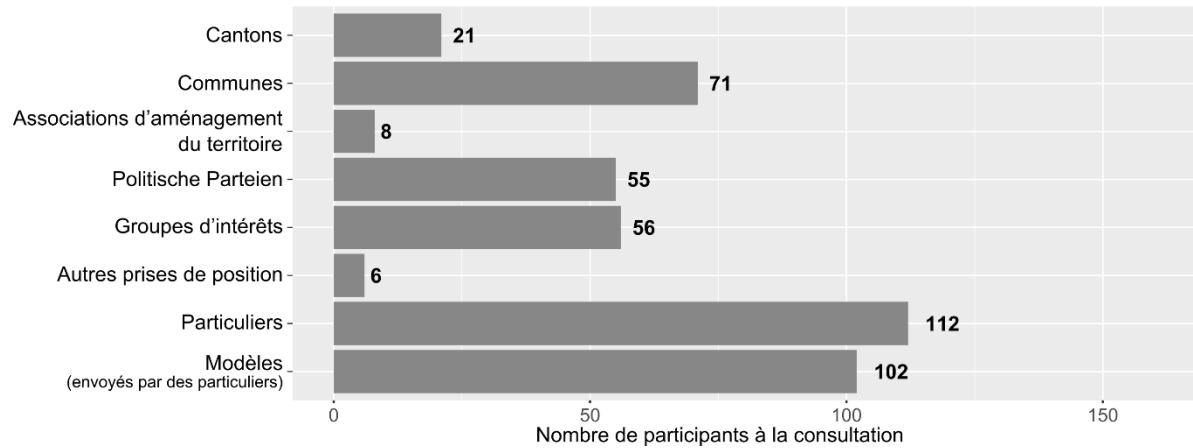
Conformément à sa législation, le canton de Nidwald a organisé une votation sur sa prise de position. La proposition du Conseil d'État comprenait un avis sur l'étape 2, incluant la demande de retrait du domaine d'implantation WLB du plan sectoriel. Cette prise de position a été approuvée le 10 juin 2018 par 89% des suffrages exprimés. Le canton du Jura a lui aussi réalisé le 4 mars 2018 une votation consultative sur deux questions concrètes: retrait du domaine d'implantation (oui à 73%) et poursuite de l'examen de JO (oui à 46%). Le canton de Vaud s'est appuyé sur le résultat de sa votation populaire du 15 mai 2011 concernant l'étape 1 et a renoncé à consulter de nouveau la population.

Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»

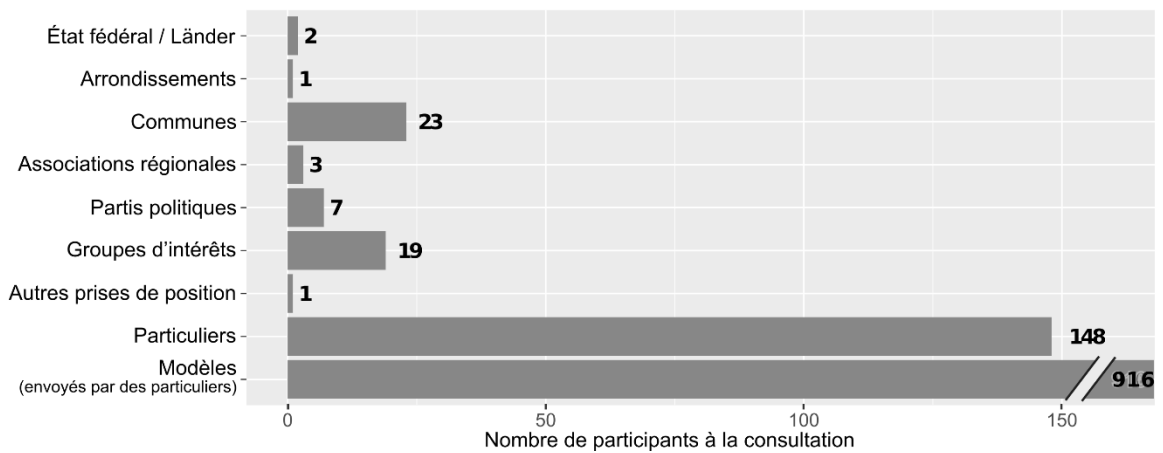
Voici une vue d'ensemble des 1555 avis exprimés:

Tableau 1: prises de position reçues

Suisse (total: 431)



Allemagne (total: 1120)



Autres États (total: 4)



2.3 Principaux résultats sur la base de la consultation

Le rapport sur les résultats et le concept de participation régionale à l'étape 3⁵ ont été remaniés après l'évaluation des prises de position. Voici les principaux points de ce rapport:

- Dans le domaine d'implantation NL, on renonce à choisir comme prévu un seul site d'implantation pour les installations de surface. Les sites NL-2 et NL-6 sont tous deux consignés comme résultats intermédiaires.
- Les principes régissant l'emplacement et l'aménagement des infrastructures de surface sont complétés. Ils précisent que la répartition des activités de construction et d'exploitation entre les différents sites d'implantation d'une région sera optimisée de façon à ce que les objectifs d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement puissent être atteints autant que possible. Désormais, plusieurs sites d'unités de conditionnement peuvent être envisagés non seulement pour les éléments combustibles, mais également pour toutes les catégories de déchets. De plus, il est clairement indiqué que des sites situés hors de la région d'implantation peuvent aussi être examinés.
- Dans les fiches d'objet, les aspects «forêt», «réseau écologique», «corridor faunistique», «zones de protection» et «protection des eaux» complètent l'évaluation des effets sur l'environnement. L'impact éventuel sur le tourisme est ajouté pour le domaine d'implantation Wellenberg.

Les modifications apportées au concept de participation régionale à l'étape 3 reposent sur l'évaluation de la consultation et sur des discussions menées dans l'intervalle, à savoir les deux tables rondes concernant la création d'associations avec une représentation des conférences régionales et des cantons concernés, les entretiens réalisés avec les directions de ces dernières et la rencontre du 4 septembre 2018 entre la conseillère fédérale Doris Leuthard et des représentants allemands. Il est précisé que les conférences régionales continuent sous forme d'associations. Les délégués des communes de la région d'implantation sont désormais nommés en dehors des conférences régionales en vue des négociations relatives aux dédommagements. En outre, seules des personnes physiques peuvent être membres de ces conférences. Les communes et organisations envoient leurs représentants en qualité de «délégués mandatés». La conférence régionale ZNO gagne quatre sièges afin que l'Allemagne et le canton de Schaffhouse puissent chacun nommer deux membres supplémentaires. Les tâches et la composition des conférences régionales ainsi que de leurs organes (p. ex. groupe spécialisé dans les infrastructures de surface) ont été concrétisées.

⁵ OFEN (2018): «[SGT, Konzept regionale Partizipation in Etappe 3](#)» (en allemand uniquement)

Annexe I Liste des participants à la consultation

	Abréviation ou nombre
Suisse	431
Cantons	21
Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	AR
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	AI
Canton d'Argovie	AG
Canton d'Obwald	OW
Canton d'Uri	UR
Canton de Bâle-Campagne	BL
Canton de Bâle-Ville	BS
Canton de Berne	BE
Canton de Genève	GE
Canton de Lucerne	LU
Canton de Neuchâtel	NE
Canton de Nidwald	NW
Canton de Saint-Gall	SG
Canton de Schaffhouse	SH
Canton de Schwytz	SZ
Canton de Soleure	SO
Canton de Thurgovie	TG
Canton de Vaud	VD
Canton de Zurich	ZH
Canton du Jura	JU
Canton du Tessin	TI
Communes	71
Commune d'Adlikon	-
Commune d'Andelfingen	-
Commune d'Effingen	-
Commune d'Eglisau	-
Commune d'Ehrendingen	-
Commune d'Elfingen	-
Commune d'Oberweningen	-
Commune d'Oeschgen	-
Commune d'Ossingen	-
Commune d'Unterstammheim	-
Commune de Basadingen	-

Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»

Commune de Benken ZH	-
Commune de Beringen	-
Commune de Birmenstorf	-
Commune de Böttstein	-
Commune de Bözberg	-
Commune de Bözen	-
Commune de Buchberg	-
Commune de Coblenz	-
Commune de Dachsen	-
Commune de Diessenhofen	-
Commune de Dörflingen	-
Commune de Döttingen	-
Commune de Feuerthalen	-
Commune de Fisibach	-
Commune de Flaach	-
Commune de Flurlingen	-
Commune de Freienwil	-
Commune de Hallau	-
Commune de Hausen AG	-
Commune de Henggart	-
Commune de Hochfelden	-
Commune de Höri	-
Commune de Hornussen	-
Commune de Humlikon	-
Commune de Kleinandelfingen	-
Commune de Laufen-Uhwiesen	-
Commune de Lengnau	-
Commune de Leuggern	-
Commune de Marthalen	-
Commune de Mellikon	-
Commune de Mettauertal	-
Commune de Mönthal	-
Commune de Neuhausen am Rheinfall	-
Commune de Neunforn	-
Commune de Neunkirch	-
Commune de Niederhasli	-
Commune de Remigen	-
Commune de Rheinau	-

Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»

Commune de Riniken	-
Commune de Rüdlingen	-
Commune de Rüfenach	-
Commune de Rümikon	-
Commune de Schiznach	-
Commune de Schlatt TG	-
Commune de Schneisingen	-
Commune de Siblingen	-
Commune de Stadel	-
Commune de Steckborn	-
Commune de Thalheim an der Thur	-
Commune de Thayngen	-
Commune de Trüllikon	-
Commune de Truttikon	-
Commune de Veltheim	-
Commune de Villigen	-
Commune de Villnachern	-
Commune de Waltalingen	-
Commune de Windisch	-
Commune de Würenlingen	-
Communes susceptibles d'accueillir des infrastructures dans les régions d'implantation ⁶	-
Ville de Schaffhouse	-
Associations d'aménagement du territoire	8
Baden Regio	-
Brugg Regio	-
Fricktal Regio	-
Gemeindeverband ZurzibietRegio	ZurzibietRegio
Kommunale Planungskonferenz geologische Tiefenlager Schaffhausen	KPgT
Planungsverband Zürcher Unterland	PZU
Regionalplanung Winterthur und Umgebung	RWU
Zürcher Planungsgruppe Weinland	ZPW
Partis politiques	55
Jeunes démocrates-chrétiens du canton d'Argovie	JDC AG
Jeunes libéraux-radicaux du canton d'Argovie	JLR AG

⁶ Prise de position conjointe des communes de Bözberg, Dachsen, Flaach, Flurlingen, Kleinandelfingen, Laufen-Uhwiesen, Mandach, Marthalen, Mönthal, Ossingen, Remigen, Riniken, Rüfenach, Schlatt TG, Truttikon, Villigen, Villnachern et Weisach

Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»

Jeunes libéraux-radicaux suisses	JLR Suisse
Jeunesse socialiste de Schaffhouse	JS SH
Parti bourgeois démocratique Suisse	PBD Suisse
Parti démocrate-chrétien du canton d'Argovie	PDC AG
Parti démocrate-chrétien du canton de Zurich	PDC ZH
Parti démocrate-chrétien du district de Laufenburg	PDC district de Laufenburg
Parti démocrate-chrétien suisse	PDC Suisse
Parti écologiste de Glattfelden-Rafzerfeld	Les Verts Glattfelden-Rafzerfeld
Parti écologiste de Winterthour	Les Verts Winterthour
Parti écologiste du canton d'Argovie	Les Verts AG
Parti écologiste du canton de Schaffhouse	Les Verts SH
Parti écologiste du canton de Zurich	Les Verts ZH
Parti écologiste du Weinland – district d'Andelfingen	Les Verts Weinland
Parti écologiste suisse, Les Verts	Les Verts Suisse
Parti évangélique du canton de Zurich	PEV ZH
Parti libéral-radical de la région de Dielsdorf	PLR région Dielsdorf
Parti libéral-radical de la ville de Schaffhouse	PLR Schaffhouse
Parti libéral-radical de Neuhausen am Rheinfl	PLR Neuhausen
Parti libéral-radical de Winterthour	PLR Winterthour
Parti libéral-radical du canton d'Argovie	PLR AG
Parti libéral-radical du canton de Nidwald	PLR NW
Parti libéral-radical du canton de Schaffhouse	PLR SH
Parti libéral-radical du canton de Zurich	PLR ZH
Parti libéral-radical suisse	PLR Suisse
Parti socialiste de Beringen	PS Beringen
Parti socialiste de Neuhausen am Rheinfl	PS Neuhausen
Parti socialiste de Stein am Rhein	PS Stein am Rhein
Parti socialiste du canton d'Argovie	PS AG
Parti socialiste du canton de Schaffhouse	PS SH
Parti socialiste du canton de Zurich	PS ZH
Parti socialiste du district de Baden	PS district Baden
Parti socialiste du district de Brugg	PS district Brugg
Parti socialiste suisse	PS Suisse
Parti vert'libéral du canton de Schaffhouse	Vert'libéraux SH
Parti vert'libéral suisse	Vert'libéraux Suisse
Union démocratique du centre	UDC Suisse
Union démocratique du centre de Benken	UDC Benken

Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»

Union démocratique du centre de Buch am Irchel	UDC Buch am Irchel
Union démocratique du centre de Dachsen	UDC Dachsen
Union démocratique du centre de Henggart	UDC Henggart
Union démocratique du centre de Marthalen	UDC Marthalen
Union démocratique du centre de Neuhausen am Rheinfall	UDC Neuhausen
Union démocratique du centre de Stammertal	UDC Stammertal
Union démocratique du centre de Trüllikon	UDC Trüllikon
Union démocratique du centre du canton d'Argovie	UDC AG
Union démocratique du centre du canton de Berne	UDC BE
Union démocratique du centre du canton de Schaffhouse	UDC SH
Union démocratique du centre du canton de Soleure	UDC SO
Union démocratique du centre du canton de Thurgovie	UDC TG
Union démocratique du centre du canton de Zurich	UDC ZH
Union démocratique du centre du district d'Andelfingen	UDC district Andelfingen
Union démocratique du centre du district d'Olten-Gösgen	UDC Olten-Gösgen
Union démocratique du centre du district de Dielsdorf	UDC district Dielsdorf
Organisations de défense d'intérêts	56
Aargauischer Gewerbeverband (union argovienne des arts et métiers)	AGV
Association des Communes Suisses	ACS
Association des entreprises électriques suisses	AES
Association des propriétaires fonciers d'Argovie	HEV AG
Association des propriétaires fonciers de la région de Winterthur	HEV Winterthur
Association Respect et promotion de la santé au lieu de stress psychosocial, mobbing et violence	ReGeMo
Association suisse des géologues	CHGEOL
Bauernverband Aargau (union argovienne des paysans)	BVA
cemsuisse	-
Centre Patronal	CP
ContrAtom	-
ECO SWISS	-
Écologie libérale	-
economiesuisse	-
Energieforum Nordwestschweiz	EFNWCH
Entente suisse pour une politique énergétique raisonnable	AVES
Fondation Suisse de l'Énergie	SES
Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage	FP
Förderverein Überbetriebliche Zusammenarbeit (association de soutien à la collaboration interentreprises)	üBZ
Forum Médecine et Énergie	FME

Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»

Forum VERA groupe régional Argovie/Soleure	Forum VERA AG/SO
Forum VERA groupe régional Nord des Lägern	Forum VERA NL
Forum VERA groupe régional nord-est	Forum VERA nord-est
Forum VERA Suisse	-
G20 – Die ausgewählten Bözberggemeinden für das Endlager Atommüll (communes du Bözberg sélectionnées pour le stockage final des déchets nucléaires)	G20
Gemeindepräsidentenverband Bezirk Andelfingen (association des présidents de communes du district d'Andelfingen)	GPVA
Gemeindepräsidentenverband Kanton Zürich (association des présidents de communes du canton de Zurich)	GPV ZH
Gewerbeverein Oberes Fricktal (union des arts et métiers du Haut Fricktal)	GOF
Groupe de travail «Christen+Energie»	ACE
Interessengemeinschaft Attraktives Riniken	IG ARI
Interessengemeinschaft Bözberg ohne Bohrturm	IG BoB
Kantonal-Solothurnischer Gewerbeverband (union des arts et métiers du canton de Soleure)	kgv
Kein Atommüll im Bözberg!	KAIB
Kein Leben mit atomaren Risiken Schweiz	KLAR! Suisse
Kernfrauen Wein-Land	Kernfrauen
Kompetenz-Netzwerk Standortförderung	KNSF
NWA (Nie Wieder Atomkraftwerke) Argovie	NWA Argovie
NWA (Nie Wieder Atomkraftwerke) Suisse	NWA Suisse
Pro Bözberg	-
Pro Ehrendingen	-
Pro Natura	-
ProLinn	-
Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux	SSIGE
Société suisse des ingénieurs et des architectes	SIA
Sortir du nucléaire Suisse romande	SNSR
swissnuclear	-
Syndicat des services publics de la région de Schaffhouse	SSP SH
Union des villes suisses	UVS
Union suisse des arts et métiers	usam
Union Suisse des Sociétés d'Ingénieurs-Conseils	usic
Verein Geothermische Kraftwerke Aargau (union des centrales géothermiques d'Argovie)	VGKA
Verein LoTi – Nördlich Lägern ohne Tiefenlager	LoTi
Verein Tauschring Fördertaler	Tauschring Fördertaler
Wirtschaftsvereinigung Region Andelfingen (association économique de la région d'Andelfingen)	WRA
World Wildlife Fund Suisse	WWF Suisse

Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»

Zürcher Bauernverband (union des paysans zurichois)	ZBV
Autres prises de position	6
Chemins de fer fédéraux suisses	CFF
Holcim (Suisse) SA	-
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG	KKG
Max Schwarz SA	-
Schenkenberger Mineralquellen	-
Schinznach les Bains SA	-
Particuliers	214
Allemagne	1120
État ou Land	2
Bundesamt für kerntechnische Entsorgungssicherheit (ministère allemand de la sécurité d'élimination des déchets nucléaires)	BfE
Land du Bade-Wurtemberg	-
Arrondissements	1
Arrondissement de Constance, Lörrach, Schwarzwald-Baar, Waldshut	arrondissements frontaliers
Communes	23
Chef-lieu de Waldshut-Tiengen	-
Commune d'Albbruck	-
Commune de Büsingen	-
Commune de Dettighofen	-
Commune de Dogern	-
Commune de Gailingen am Hochrhein	-
Commune de Gottmadingen	-
Commune de Hohentengen	-
Commune de Hüfingen	-
Commune de Jestetten	-
Commune de Klettgau	-
Commune de Küssaberg	-
Commune de Lauchringen	-
Commune de Lottstetten	-
Commune de Murg	-
Commune de Niederschach	-
Commune de Rielasingen-Worblingen	-
Ville de Bad Säckingen	-
Ville de Blumberg	-

Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»

Ville de Braunlingen	-
Ville de Geisingen	-
Ville de Laufenburg (Baden)	-
Ville de Singen	-
Associations régionales	3
Regionalverband Bodensee-Oberschwaben (association régionale Lac de Constance-Oberschwaben)	RV BO
Regionalverband Hochrhein-Bodensee (association régionale Haut-Rhin-Lac de Constance)	RV HB
Regionalverband Schwarzwald-Baar-Heuberg (association régionale Forêt-Noire-Baar-Heuberg)	RV SBH
Partis politiques	7
Bündnis 90/Die Grünen Kreisverband Emmendingen (Allianz 90/Les Verts association d'arrondissement d'Emmendingen)	B90/Grüne Emmendingen
Bündnis 90/Die Grünen Kreisverband Waldshut (Allianz 90/Les Verts association d'arrondissement de Waldshut)	B90/Grüne Waldshut
Bündnis 90/Die Grünen Ortsverband Singen (Allianz 90/Les Verts association locale de Singen)	B90/Grüne Singen
Bündnis 90/Die Grünen im Kreistag Schwarzwald-Baar (Allianz 90/Les Verts au conseil d'arrondissement Forêt-Noire-Baar)	B90/Grüne Schwarzwald-Baar
Ökologisch-Demokratische Partei Kreisverband Waldshut (parti écologiste-démocrate association d'arrondissement de Waldshut)	ÖDP Waldshut
Sozialdemokratische Partei Deutschlands – Ortsverein Hohentengen (parti social-démocrate d'Allemagne – association locale de Hohentengen)	SPD Hohentengen
Sozialdemokratische Partei Deutschlands – Fraktion Singen (parti social-démocrate d'Allemagne – fraction de Singen)	SPD Singen
Organisations de défense d'intérêts	19
Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein	AWBR
Badischer Landwirtschaftlicher Hauptverband e. V.	BLHV
Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland (association allemande pour l'environnement et la protection de la nature) BUND Landesverband Baden-Württemberg e. V.	BUND B-W
Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland (association allemande pour l'environnement et la protection de la nature) BUND Regionalverband Mittlerer Oberrhein	BUND Mittlerer Oberrhein
Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland (association allemande pour l'environnement et la protection de la nature) BUND Regionalverband Schwarzwald-Baar-Heuberg	BUND S-B-H
Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland (association allemande pour l'environnement et la protection de la nature) BUND Regionalverband Südlicher Oberrhein	BUND Südlicher Oberrhein
Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland (association allemande pour l'environnement et la protection de la nature) BUND Ortsgruppe Reichenau	BUND Reichenau
Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland (association allemande pour l'environnement et la protection de la nature) BUND Ortsgruppe Gailingen	BUND Gailingen

Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»

Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland (association allemande pour l'environnement et la protection de la nature) BUND-Umweltzentrum Ortenau	BUND-Umweltzentrum Ortenau
Bürgerinitiative Zukunft ohne Atom	ZoA
ECOtrinoa e.V.	ECOtrinoa
Hochrhein Aktiv e. V.	Hochrhein Aktiv
Kein Leben mit atomaren Risiken e. V. (Deutschland)	KLAR! (D)
Lebenswerter Hochrhein e. V.	Lebenswerter Hochrhein
Mahnwache 79346 Eendingen	Mahnwache Eendingen
Schwarzwaldverein e. V.	Schwarzwaldverein
Schwarzwaldverein Laufenburg e. V.	Schwarzwaldverein Laufenburg
Umweltgewerkschaft – Gruppe Hochrhein	Umweltgewerkschaft Hochrhein
Umweltinstitut München	-
Autres prises de position	1
Stadtwerke Konstanz GmbH	Stadtwerke Konstanz
Particuliers	1064
Autres États	4
État ou Land	2
Bundesministerium für Nachhaltigkeit und Tourismus (Österreich; ministère autrichien du développement durable et du tourisme)	BMNT
Amt der Vorarlberger Landesregierung (Office du gouvernement régional du Vorarlberg)	gouvernement régional du Vorarlberg
Particuliers	2
Total (hors particuliers)	275
Total (particuliers inclus)	1555

Annexe II Renvois et modèles de prise de position

La prise de position de est soutenue/utilisée par ...
Conférences régionales	
Conférence régionale JO	Communes de Birmenstorf, Böttstein*, Bözberg*, Bözen, Döttingen*, Effingen, Elfingen, Hausen AG*, Mönthal*, Oeschgen, Remigen, Riniken*, Rüfenach*, Veltheim, Villigen*, Villnachern; Brugg Regio*, ZurzibietRegio*; plusieurs particuliers
Conférence régionale NL	Communes d'Eglisau, Ehrendingen*, Fisibach, Freienwil*, Hochfelden, Höri, Mellikon, Niederhasli, Oberweningen, Rümikon, Schneisingen*, Stadel; Pro Ehrendingen*, PZU*, ZurzibietRegio*
Conférence régionale ZNO	Communes de Benken ZH*, Diessenhofen, Feuerthalen*, Henggart*, Rheinau*, Schlatt TG*, Thalheim an der Thur, Truttikon; nombreux particuliers
Cantons, arrondissements, gouvernement, groupes d'experts allemands ESchT, communes	
Arrondissement de Constance, Lörrach, Forêt-Noire-Baar, Waldshut	Land du Bade-Wurtemberg; communes de Büsingen, Dettighofen, Hüfingen, Gailingen am Hochrhein, Gottmadingen, Hohentengen, Jestetten, Klettgau, Küssaberg, Lottstetten, Rielasingen-Worblingen, ville de Bad Säckingen, ville de Blumberg, ville de Braunlingen, ville de Geisingen, ville de Singen; B90/Grüne Singen; Hochrhein Aktiv, KLAR! (D), RV BO, RV HB, RV SBH; nombreux particuliers
Canton TG	Communes de Basadingen-Schlattigen, Diessenhofen*, Neunforn, Schlatt TG*
Commune de Hüfingen	Ville de Braunlingen
Commune de Steckborn	AWBR, Stadtwerke Konstanz, SSIGE
Gouvernement régional du Vorarlberg	BMNT
Groupes d'experts allemands ESchT	BfE; Land de Bade-Wurtemberg; arrondissement de Constance, Lörrach, Forêt-Noire-Baar, Waldshut; communes d'Albbruck, Büsingen, Dettighofen, Dogern, Gailingen am Hochrhein, Gottmadingen, Murg (D), Rielasingen-Worblingen, ville de Bad Säckingen, ville de Blumberg, ville de Laufenburg (Baden); B90/Grüne Singen; KLAR! (D), RV BO, RV HB, RV SBH; plusieurs particuliers
Partis, organisations, associations	
B90/Grüne Singen	Plusieurs particuliers
B90/Grüne Waldshut	Plusieurs particuliers
PDC Suisse	PDC ZH
AVES	EFNWCH

Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»

La prise de position de est soutenue/utilisée par ...
Baden Regio	Commune de Würenlingen
Brugg Regio	Commune de Windisch
BUND	Commune de Niedereschach; B90/Grüne Emmendingen; BUND B-W, BUND Gailingen, BUND Reichenau, BUND S-B-H, BUND Südlicher Oberrhein*, ECOtrinoa, Mahnwache Endingen; plusieurs particuliers
BUND Mittlerer Oberrhein	Nombreux particuliers
Fricktal Regio	Commune d'Oeschgen
G20	Nombreux particuliers
GPV ZH	Communes d'Adlikon, Andelfingen, Dachsen, Flaach, Flurlingen, Henggart, Humlikon, Laufen-Uhwiesen, Kleinandelfingen, Marthalen*, Ossingen, Unterstammheim, Waltalingen; GPVA*
Grüne Weinland	Les Verts SH; nombreux particuliers
IG ARI	Plusieurs particuliers
KAIB	PS AG*, PS région Baden*, PS région Brugg*; IG BoB; nombreux particuliers
KLAR! (D)	B90/Grüne Singen; plusieurs particuliers
KLAR! Suisse	Les Verts ZH, PS SH*; Kernfrauen; plusieurs particuliers
KPgT	Communes de Beringen*, Buchberg*, Dörflingen*, Hallau*, Neuhausen am Rheinfall*, Neunkirch*, Rüdlingen, ville de Schaffhouse*, Thayngen*; PLR Neuhausen*, Vert'libéraux SH*, PS Neuhausen*; UVS*, SSP SH*; plusieurs particuliers
NWA Suisse	NWA AG; nombreux particuliers
PDC AG	PDC district de Laufenburg*, JDC AG*
PLR ZH	PLR Schaffhouse
PS SH	PS ZH*, PS Beringen, PS Stein am Rhein, SPD Singen
SES	WWF Suisse
swissnuclear	KKG
UDC Benken	UDC région Andelfingen*, UDC Buch am Irchel*, UDC Dachsen*, UDC Henggart*, UDC Marthalen*, UDC Stammertal*, UDC Trüllikon*; un particulier
UDC SO	UDC Olten-Gösgen
ZPW	Un particulier
ZurzibietRegio	Communes de Coblenze*, Lengnau AG, Leuggern

* La prise de position correspondante a été amendée, complétée ou n'a été reprise qu'en partie.

Annexe III Liste des abréviations

Abréviation	Nom
ARE	Office fédéral du développement territorial
CdC	Comité des cantons
Conception générale du PSDP	Conception générale du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» (révision du 30 novembre 2011)
CSN	Commission fédérale de sécurité nucléaire
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFMR	Déchets faiblement et moyennement radioactifs
DHR	Déchets hautement radioactifs
DMRL	Déchets moyennement radioactifs de vie longue
EI-SEE	Étude d'impact socio-économico-écologique
IFSN	Inspection fédérale de la sécurité nucléaire
JO	Jura-est
JS	Pied sud du Jura
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire
LCo	Loi sur la consultation
Nagra	Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs
NL	Nord des Lägern
OAT	Ordonnance sur l'aménagement du territoire
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFEV	Office fédéral de l'environnement
SR	Südranden
WLB	Wellenberg
ZNO	Zurich nord-est